

Mairie de Boyeux Saint Jérôme

Rue du Champet

01640 BOYEUX SAINT JEROME

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 05 juin 2018

Etaient présents : 9

Marie-Christine CHAPEL, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Roger DUVIQUET, Jacqueline RODEANO, Christiane BELY, Laurent MONNET, Isabelle MEUNIER, Christophe GRISARD
Jacques CAGNAC excusé, a donné procuration à René BOCCARD

Monsieur Michel BELLANGEON a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve à l'unanimité le procès - verbal de la séance précédente.

2/ Modification des statuts du SIEA

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 -Budget Comptabilité de la phrase suivante: "les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en oeuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le Comité Syndical."

Approuvé à l'unanimité

3/ Dématérialisation avec le CDG01

L'assemblée adopte à l'unanimité la convention à prendre avec le CDG01 pour la dématérialisation des échanges.

4/ Etude des devis

A l'unanimité et après examen, le Conseil valide le devis concernant la réfection du Chemin de Mérignat à Poncieux avec prise en charge de la moitié des travaux soit 2 955 € sur un montant global HT de 5 910 € TTC.

Accepte le devis relatif aux eaux pluviales et à l'assainissement Route de Vieillard comprenant le décapage de surface, le reprofilage, et la réalisation d'une cunette avec fourniture et pose de caniveaux ainsi que la récupération des eaux pluviales pour aller dans le collecteur, et la réfection de chaussée pour un montant de 11 288 € HT de la société COLAS

Valide le devis de la société PARATRONIC d'un montant de 966 € HT pour le changement de l'ultrason à la station d'épuration de Saint Jérôme qui est hors service suite à un des derniers orages.

Pour faire face aux dépenses imprévues précitées il convient de procéder à une décision modificative sans modifier l'équilibre budgétaire. Accord à l'unanimité.

5/ Informations et questions diverses

Suite à l'engagement de nouveaux sapeurs pompiers, il convient de les équiper et pour ce faire décide l'achat de nouveaux équipements, notamment des chaussures, et décide de solliciter la subvention SDIS correspondante à hauteur de 60%.

Les détenteurs de ruches sont informés qu'il convient de faire une déclaration entre le 1er septembre et le 31 décembre

Mme le Maire donne connaissance d'une pétition reçue par courrier relative au problème de la surpopulation de chats rue du Four.
Elle rappelle que les chats en liberté doivent être stérilisés et identifiés, c'est une obligation. Une information, dans ce sens, sera diffusée à l'ensemble de la population communale.

Séance levée à 23 H 00

Vu pour être affiché le 06 juin 2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Boyeux - Saint - Jérôme, le 07 juin 2018

Le Maire

